

RÉUNION DU CONSEIL 5 AOÛT 2024

Lundi, le 5^e jour du mois d'août 2024, une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prosper-de-Champlain), à compter de 19 heures, à laquelle sont présents :

Mme Amélie Caron, conseillère;
Mme Chantal Dansereau, conseillère;
M. Christian Raby, conseiller;
Mme France Bédard, mairesse;
Mme Line Toupin, conseillère;
Siège no. 1 vacant

Est absent :
M. Patrice Moore, conseiller;

Formant quorum sous la présidence de la mairesse France Bédard.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sandra Turcotte.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2024
4. Approbation des comptes et salaires
5. Affaires nouvelles
 - 5.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Approbation des écritures de régularisation
 - b) Adhésion - Programme d'aide aux employés
 - 5.2. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.3. TRANSPORT
 - a) Offre de service de déneigement à la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade
 - 5.4. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 5.5. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 5.6. LOISIR ET CULTURE
 - 5.7. AUTRES
 - 5.8. CORRESPONDANCES
 - 5.9. Compte-rendu des dossiers
 - 5.10. Compte-rendu de la Mairesse concernant la dernière réunion de la MRC des Chenaux
 - 5.11. Autres questions relatives aux sujets de la séance
 - 5.12. Période de questions diverses
 - 5.13. Dossier éoliennes
 - 5.14. Clôture de la séance

2024-08-80
3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 JUILLET 2024

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 2 juillet 2024 et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture durant la séance actuelle;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 2 juillet 2024.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2024-08-81
4. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES

Il est proposé par Christian Raby et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les comptes et salaires suivants soient approuvés : Les chèques des déboursés du mois de juillet 2024 portant les numéros 12899 à 12902 pour un montant de 3 507,99 \$, auxquels il faut ajouter les prélèvements portant les numéros 3588 à 3609 pour une somme totale de 39 312,13 \$. Les comptes à payer portant les numéros 12903 à 12939 inclusivement et totalisant la somme de 31 669,62 \$. Les salaires du mois de juillet s'élevaient à 23 341,86 \$. Les listes sont conservées aux archives de la Municipalité, dans un cahier spécial prévu à cet effet comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5. AFFAIRES NOUVELLES

5.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2024-08-82
5.1.a) APPROBATION DES ÉCRITURES DE RÉGULARISATION

CONSIDÉRANT que les écritures du journal général doivent être approuvées par la mairesse ou un membre du conseil municipal;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver les écritures 444 à 456 du journal général numéro 13, et les écritures 153 à 162 du journal général numéro 18. Les journaux des écritures sont conservés dans le livre des procès-verbaux comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2024-08-83
5.1.b) ADHÉSION - PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT que le 1er septembre 2024, la Municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain a adhéré au Programme d'aide aux employés et à leur famille, dont la FQM est Preneur auprès de Homewood (ci-après désigné : « le Contrat »);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE la Municipalité modifie le régime actuel en ajoutant en date du 1er septembre 2024 :

- Le programme d'aide aux employés et membre de leur famille par Homewood ;

QUE Sandra Turcotte, directrice générale, soit autorisée à signer, pour le compte de la Municipalité au 1er septembre 2024 ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à FQM Assurances.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.3 TRANSPORT

2024-08-84

5.3.a) OFFRE DE SERVICE DE DÉNEIGEMENT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

CONSIDÉRANT qu'annuellement à cette période de l'année, nous offrons nos services d'aide au déneigement à la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade pour la partie du rang Price lui appartenant et qui est située dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT que chaque année, une entente doit être signée entre les parties à cet effet;

CONSIDÉRANT les coûts engendrés pour ces travaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'offrir, pour la saison hivernale 2024-2025, un service de déneigement à la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade pour leur partie du rang Price située sur le territoire de la municipalité de Saint-Prospere-de-Champlain, équivalant à 1.4 km, pour un montant annuel de cinq mille quatre cent sept dollars et cinquante (5 407,50 \$) ce qui représente une hausse de 3 % de la saison précédente.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5.4 HYGIÈNE DU MILIEU

5.5 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

5.6 LOISIR ET CULTURE

5.7 AUTRES

5.8 CORRESPONDANCES

5.9 COMPTE-RENDU DES DOSSIERS

5.10 COMPTE-RENDU DE LA MAIRESSE CONCERNANT LA DERNIÈRE RÉUNION DE LA MRC DES CHENAUX

5.11 AUTRES QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE

5.12 PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES

5.13 DOSSIER ÉOLIENNES

2024-08-85

5.14 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE clore la séance à 20h15.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

France Bédard
Mairesse

Sandra Turcotte
Directrice générale et greffière-
trésorière